

FINANCES

Budgets primitifs 2011

1/ Budget ville

Programme d'emprunt 2011

2/ Budget annexe d'assainissement

3/ Budget annexe du chauffage centre ville

4/ Budget annexe de la restauration municipale

5/ Budget annexe aide à domicile

6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

8/ Budget annexe du cinéma « Le Luxy »

9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

L'élaboration du budget s'est déroulée, cette année, dans un contexte particulier :

- poursuite de la crise économique,
- mouvements sociaux importants,
- volonté affirmée par le gouvernement d'engager le pays dans un programme de réduction des déficits publics sans précédent,
- incertitudes des collectivités territoriales quant à leur avenir.

La loi de finances 2011 adoptée fin décembre est caractérisée par :

- une hypothèse de croissance à +2%,
- une inflation prévisionnelle à 1,5%,
- une réduction du déficit public à 6% en 2011, 3% en 2013 et 2% en 2014,
- une dette publique qui devrait atteindre 86,2% du PIB,
- un gel en valeur des dépenses publiques et des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur les trois prochaines années.

A Ivry, tel qu'il en a été débattu lors du débat d'orientations budgétaires en décembre dernier, la volonté municipale, poursuivie dans ce budget, est de permettre d'amorcer la mise en œuvre concrète des orientations définies comme prioritaires dès 2009 :

- aider et favoriser l'autonomie des jeunes,
- soutenir le logement à travers l'aide au logement social et l'éradication de l'habitat indigne,
- favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées,
- faciliter l'accès aux soins pour tous,
- agir pour développer l'accueil de la petite enfance face au besoin grandissant de places en crèches.

Les trois piliers majeurs sur lesquels reposent ces orientations sont également réaffirmés :

- la démocratie afin de donner aux habitants les moyens d'intervenir sur la mutation de leur ville,
- le développement durable permettant l'émergence d'une véritable éco-citoyenneté,
- la modernisation du service public, outil essentiel pour garantir l'accès équitable des citoyens à un service public de qualité.

La traduction concrète des propositions budgétaires est présentée ci-après par direction administrative en fonctionnement et par thématique en investissement.

Par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en terme de représentation financière.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses à hauteur de 123 146 323€ et de 136 290 497€ en recettes.

En terme de représentation financière qui se traduisent par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 119 058 097€ et les recettes à 136 465 597€.

Parmi les dépenses, 73 294 117€ sont consacrés aux dépenses de personnel (dont 128 000€ proviennent de transfert de dépenses de gestion des services), 29 540 697€ aux dépenses de gestion des services, 3 813 369€ aux subventions associatives.

Cette année encore, des transferts de crédits sont à noter entre les dépenses des services et les contingents du fait d'un travail plus important d'intégration des dépenses indirectes aux budgets annexes. Notamment, les frais de personnel impactés directement par les activités d'aide à domicile et d'élimination des déchets ont été intégrés dans les budgets annexes concernés, réduisant ainsi les crédits de personnel inscrits sur le budget ville. Le montant total des contingents s'élève donc à 12 159 914€.

Une provision d'un montant de 250 000€ a été reconduite pour les charges de copropriété liées à la fin des travaux du centre Jeanne Hachette.

Les impositions directes et les ressources venant en substitution de la taxe professionnelle sont prévues à hauteur de 83 834 856€. Les dotations de l'Etat sont estimées à 28 274 521€.

La charge de la dette en intérêts est de 4 088 226€.

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement par service est donné en annexe 2)

A – Les dépenses et les recettes des services

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont présentées par direction.

➤ Direction des ressources humaines

Une augmentation moyenne de 2,5% de la masse salariale jusqu'en 2014 a été décidée par la municipalité. Le budget prévisionnel 2011 du personnel est établi sur la base d'une évolution de 2,8%, pour absorber les décisions prises au cours de l'année 2010.

L'évolution pour 2011 s'appuie tout d'abord sur la prise en compte des dépenses dites "de reconduction" constituées par le coût actuel de la masse salariale avec une progression annuelle prenant en compte les effets du GVT¹ pour +0,5%. Il n'y a pas de prévision d'augmentation du point d'indice compte tenu du "gel" des salaires des fonctionnaires annoncé par le gouvernement.

Les incidences financières des décisions prises au cours de l'exercice 2010 viennent ensuite constituer l'évolution globale de 2,8 % pour 2011, en particulier la revalorisation des rémunérations du personnel communal :

- augmentation de la prime annuelle chaque année jusqu'en 2014 (pour parvenir au niveau du SMIC en 2014),
- revalorisation du régime indemnitaire (en revalorisant toutes les fonctions d'encadrement),
- participation de l'employeur à la mutuelle des agents dans le courant de l'année 2011.

Globalement, les propositions pour 2011 n'intègrent pas d'évolution du nombre de postes autorisés dans les organisations. Toutefois, pour permettre de développer certains secteurs, il est demandé aux directions, à l'occasion de chaque départ, d'examiner systématiquement les conditions de remplacement de certains postes, pour permettre des redéploiements dans d'autres directions.

Les critères retenus pour envisager des modifications dans les organisations de travail sont les suivants :

- examiner attentivement les demandes faisant l'objet de financement,
- répondre favorablement aux demandes visant à diminuer la précarité de certains contrats,
- instruire les demandes de transformation de crédits de fonctionnement en crédits RH,
- poursuivre l'examen minutieux de nos organisations et envisager de possibles redéploiements.

Pour 2011, cinq postes seront à redéployer, permettant donc de créer cinq postes nouveaux dans des secteurs importants de la vie locale :

- trois médiateurs sociaux, intervenants sur le terrain dans les quartiers,
- un cadre chargé de l'action contre les discriminations,
- un animateur du commerce, dans le cadre du Fisac.

¹ GVT : Glissement vieillesse technicité

Par ailleurs, en matière de formation professionnelle, les crédits inscrits au budget 2011 permettront de poursuivre les efforts développés depuis plusieurs années. En 2011, après l'analyse des grilles d'entretien individuel dans le cadre de l'évaluation, la formalisation d'un plan de formation pour trois ans devra répondre à ces objectifs : participer à l'élévation des compétences et qualifications des agents, permettre des évolutions de carrière pour les métiers difficiles, et partager une charte de l'encadrement.

Enfin, le secteur santé de la DRH développera plusieurs actions nouvelles en 2011, notamment à travers des initiatives de prévention des addictions (avec le CHSCT et en partenariat avec le mouvement mutualiste), et la mise en place d'interventions spécialisées avec des psychologues du travail.

➤ Direction de la communication

Les dépenses de fonctionnement de la direction, composée de six services intervenant dans des domaines très différents, accusent une diminution globale de 7,86% en 2011.

Les dépenses affichent une baisse par rapport à 2010, notamment en raison :

- du transfert du budget du secteur vie associative (125 245€), auparavant intégré au service relations publiques et internationales, à l'occasion de la création d'un service partenariat vie associative rattaché à la DDAC (réorganisation administrative),
- du transfert d'une partie du budget de fonctionnement du service information vers la direction des ressources humaines (48 000€) afin d'envisager la création d'un poste de photographe (auto-financement). Cette enveloppe contribuera également à la rémunération des photographes pigistes.

Au cours de l'exercice 2011, il est également envisagé de transférer :

- le budget du service RPI lié à l'activité des équipes d'entretien de l'hôtel de ville à la direction des bâtiments communaux (30 000€), à l'occasion de la création du service nettoyage des bâtiments communaux ,
- le budget correspondant à la prestation de surveillance de bâtiments publics (prévention de squats) des RPI vers le service acquisitions foncières et domaniales (40 000€).

D'une manière plus générale :

- au service *information*, la création du poste de graphiste en 2010 permet d'absorber une partie des actions confiées à des prestataires extérieurs et de proposer une diminution de 22,76% des dépenses de la direction de la communication pour 2011 (soit -33 000€),
- au service *multimédia*, l'année 2011 sera marquée par l'intégration de l'EPI situé à la maison Monmousseau au centre de quartier du même nom. La suppression de la réalisation d'un film diffusé à l'occasion des vœux aux personnalités est par ailleurs proposée. Une autre proposition sera formulée par la direction de la communication.
- en 2011, le service des *archives* suivra l'édition d'un livre sur l'histoire municipale d'Ivry au XXe siècle (financée sur les budgets 2009 et 2010). Après l'aménagement d'un magasin d'archives permettant l'accueil des versements administratifs en 2010, la réorganisation programmée du RDC bas de l'hôtel de ville devrait permettre au service d'améliorer l'accueil du public ainsi que les conditions de travail des agents,
- les prestations du service *relations publiques et internationales* sont maintenues, avec la poursuite des efforts particuliers concernant les réceptions et les dépenses de gestion,

- pour le service *courrier*, il s'agit de poursuivre les efforts engagés pour maîtriser les affranchissements avec, en 2011, un travail particulier réalisé avec les directions afin d'aboutir, en 2012, à la détermination d'enveloppes budgétaires par direction,
- un maintien global des prestations du service *documentation* est proposé.

En termes de recettes, on enregistre un budget prévisionnel de 227 460€ correspondant à une progression globale de 44,66% en 2011 (soit +70 225€). Cette évolution significative est notamment due au versement de subventions :

- au service RPI au titre des actions de coopération décentralisée menées au Mali par le secteur international,
- au service multimédia dans le cadre de son projet « EPI nomade ».

➤ Direction des affaires civiles et juridiques

La DACJ fait des propositions budgétaires assorties de solutions d'organisation répondant à la fois aux orientations de gestion comme aux objectifs de service public du programme municipal.

Rappelons que cette direction a dans les domaines juridiques deux types de mission différente :

- l'un tourné vers la prévention des risques juridiques liés à la vie institutionnelle (service chargé des dispositions organiques et du fonctionnement du conseil comme des assurances et de l'audit interne et externe en matière juridique) : le service du conseil et du contentieux,
- l'autre tourné vers l'utilisateur en direct, à la fois pour l'exercice de ses droits au plan civil et politique (service chargé des affaires et démarches civiles et électorales, mission d'Etat) comme pour l'accès au droit et l'aide aux victimes de discriminations (SMMAD²).

Dans le domaine de la maîtrise des ressources humaines, les cadres concernés proposent des redéploiements qualitatifs, déjà engagés en 2010, sans effet négatif au plan financier.

Il s'agit d'abord du renforcement de compétence (transformation d'emploi en catégorie A au SCC) et ensuite d'une autre organisation fonctionnelle et d'entretien des cimetières (mécanisation partielle et mutualisation de moyens avec la DEP sur l'ouverture/fermeture). Ces mesures structurelles se traduisent par la mise à disposition du secteur social d'une enveloppe salariale équivalente à deux postes et sans inconvénient humain. Elles s'accompagnent dans le service d'autres mesures de mobilité interne en cours en 2010 sans impact budgétaire mais permettant de répondre à l'évolution des besoins.

En matière de fonctionnement, les orientations municipales sont suivies bien que les crédits en question soient assujettis à des facteurs largement exogènes (marché de l'assurance, sinistralité etc), que les recettes ne soient maîtrisables que de manière très marginale et bien que des propositions notables d'évolution en termes de qualité et de coûts induits soient prévues.

En effet, globalement, le total des crédits de fonctionnement inscrit en demande au BP 2011 pour la DACJ baisse de 10 000 € (-1,39 %) tout en intégrant les évolutions notables suivantes :

- augmentation de près de 45% des crédits du service des affaires civiles pour faire face aux besoins de transferts amiables de concessions funéraires dans les zones sinistrées du cimetière nouveau (environ +50 000€),

² SMMAD = Service municipal de médiation et d'accès au droit

- baisse de plus de 10% des crédits du SCC (obtenue par la renégociation de 3 des 4 gros contrats d'assurance de la commune, assortie d'une couverture améliorée (- 58 800€) et par la poursuite de la compression maximale des dépenses d'audit juridique externe,
- proposition de partenariats nouveaux et - pour l'aide aux victimes - susceptibles de doubler en coût pour répondre le cas échéant aux besoins du SMMAD (environ +11 000€).

➤ Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication

Une activité importante de la DOSTIC est de maintenir un haut niveau de disponibilité des outils informatiques et téléphoniques mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs. Les agents des quatre services y contribuent par leur activité de tous les jours.

De nouvelles opérations prévues en 2011 vont faciliter l'accès des usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et contribuer à la modernisation du fonctionnement des services :

- la mise en oeuvre d'un nouveau logiciel et de nouveaux outils (SmartPhones) facilitant l'organisation des centres de loisirs de l'enfance, par un dispositif d'inscription préalable et de suivi d'activités,
- la mise en oeuvre de la dématérialisation de nombreuses procédures internes ou avec des services administratifs de l'Etat, dans le cadre de l'administration électronique,
- une étude sur la gestion du patrimoine de la ville a démarré en 2009. Cette opération a pour objectif de mettre à disposition des services de la ville un outil commun pour identifier, gérer et valoriser le patrimoine,
- de nouvelles versions des applications utilisées par les services seront proposées et mises en oeuvre avec les chefs de projets de la DOSTIC et du SIIM94,
- l'année 2011 sera la première étape de la mise en oeuvre des télé-services et télé-paiements, accessibles par les administrés depuis le site Internet de la Ville.

L'ensemble de ces sujets seront traités dans le cadre plus général du SDTIC³ initié en 2008 et dont la planification s'étend jusqu'en 2014.

Le budget 2011 du service pôle utilisateurs doit permettre le maintien des interventions de formations des utilisateurs, d'entretien du matériel et l'achat des consommables informatiques pour les services.

L'enveloppe destinée au financement des interventions du SIIM sera réduite, dans le cas d'une reprise par le service de deux prestations : le suivi et renouvellement du matériel informatique des salles informatiques des écoles et les interventions ponctuelles d'un technicien. Pour cela, le service a demandé la création d'un poste de technicien financé par ce transfert de charges.

La poursuite de la mutualisation des imprimantes et photocopieurs dans les services (en relation avec le service achats) va permettre de réduire le nombre de machines, de faire évoluer les pratiques, vers un usage plus économe et un développement durable.

Le déploiement de nos installations téléphoniques va également se poursuivre en 2011 avec le remplacement de plusieurs équipements (école J.Prévert et groupe scolaire M.Thorez). L'accompagnement de spécialistes de la téléphonie sur IP vont faciliter l'élaboration d'un programme pluriannuel.

³ SDTIC = Schéma directeur des technologies de l'information et de la communication

Les travaux de câblage dans les bâtiments communaux et sur la voirie vont permettre la diffusion du haut débit et un meilleur confort dans l'usage de l'informatique et de la téléphonie.

La poursuite de l'analyse des coûts de fonctionnement de nos installations téléphoniques est programmée comme un chantier important avec pour objectifs de meilleurs usages et des économies certaines.

Le nouveau marché (2010-2012) lancé par le SIPPEREC⁴ auprès des opérateurs permet d'estimer une réduction de 19% de la tarification.

L'acquisition et le remplacement d'équipements réseaux et serveurs doivent répondre aux demandes nouvelles d'accès aux systèmes d'informations et garantir un bon niveau de sécurité et de fiabilité de nos installations. Le lancement de l'opération « Virtualisation des serveurs », qui va s'étaler sur trois ans, doit répondre à une économie d'échelle sur les acquisitions de machines et sur les contrats de maintenance.

Le budget 2011 intègre des crédits permettant de développer un niveau d'activité toujours plus important par :

- le déploiement des prestations du SIIM94 dans le cadre du socle intercommunal et pour des dossiers spécifiques (projets, assistances techniques et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers, des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes de consommables pour les matériels périphériques,
- la réparation et le recyclage de matériels informatiques et téléphoniques.

En synthèse, ce budget de fonctionnement en réduction de 1 % par rapport à celui de 2010, est établi au plus juste pour tenir compte des nouveaux dossiers, validés par les élus et attendus par les directions, pour prendre en compte les évolutions technologiques et pour maintenir un bon niveau de sécurité et de fiabilité.

➤ Direction des services financiers

Les services de la direction des finances poursuivent leur activité dans un contexte juridique complexe.

La suppression de la taxe professionnelle engendre un bouleversement fiscal et financier qui nécessite de travailler à lever au mieux les incertitudes actuelles. Une réforme des dotations est également attendue.

Dans ce cadre, la direction des finances s'emploiera à donner la plus grande lisibilité des ressources nouvelles et des grands équilibres afin d'accompagner au mieux de ses missions les décisions et projets.

En ce qui concerne les recettes de la ville, une mission particulière s'engage avec un prestataire extérieur afin d'appréhender les raisons de la notification de bases supplémentaires conséquentes de taxe professionnelle en 2010 avec la préoccupation de préserver et favoriser l'équité fiscale. Elle permettra également de vérifier l'évaluation de la compensation relais perçue en 2010. En effet, celle-ci a un impact sur le fonds de garantie versé à la ville par l'Etat pour les années à

⁴ SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

venir. Ce prestataire se rémunérera sur les recettes qui seraient potentiellement restituées à la collectivité.

Le service *budget comptabilité*, dont le budget se compose principalement d'opérations comptables réglementaires et des charges financières liées aux emprunts, poursuivra un travail de gestion active de la dette.

Le service *études et programmation financières* engagera un travail spécifique afin de favoriser le suivi et la mise à jour de la programmation des investissements prioritaires. Il travaillera à définir les outils financiers à mettre en œuvre pour soutenir la démarche engagée d'évaluation des politiques publiques.

Le service *observatoire des marchés publics* maintiendra son activité de passation et de suivi des procédures de marchés publics, qui se traduit financièrement par la publication des avis d'appel publics à la concurrence et des avis d'attribution. Malgré les modifications réglementaires, notamment l'abaissement du seuil de mise en concurrence de 20 000 à 4 000€ HT qui induit de fait un nombre plus important d'annonces, le service a travaillé à ajuster son budget à la baisse.

De même, le budget du service *achats* a été élaboré au plus juste des besoins estimés. Dans le prolongement des actions déjà engagées, la diminution des crédits consacrés à l'acquisition des fournitures de bureau et des produits d'entretien nécessitera un examen très attentif des demandes des services.

➤ Direction des affaires scolaires

• Enseignement

A la rentrée scolaire 2010-2011, 2 272 élèves sont accueillis dans les écoles maternelles (+35 enfants par rapport à 2010) et 3 090 dans les écoles élémentaires (+ 75 enfants par rapport à 2010).

L'augmentation des crédits des prestations est due à l'évolution du nombre de classes et d'élèves concernés sur la base des effectifs de la rentrée scolaire.

Moyens pédagogiques

Ce poste correspond aux achats liés directement au fonctionnement des classes. Il comprend principalement le crédit élève avec l'achat des livres, des fournitures scolaires, des matériels pédagogiques et les photocopies.

Classes de Pleine Nature

Actuellement, cette prestation concerne tous les élèves de CM2, de classes à doubles niveaux comprenant un CM2 et des classes spécialisées. Les élèves sont accueillis pendant 10 jours à la mer, à la campagne ou à la montagne. En effet depuis cette rentrée scolaire, les séjours sont passés de 14 à 10 jours maximum. Pour les CLIN⁵, l'enseignant a le choix de faire partir l'enfant avec sa classe ou d'établir un projet spécifique.

⁵ CLIN = Classe d'intégration

Dans un intérêt pédagogique, il est apparu opportun d'adapter cette activité, en accord avec l'Education Nationale et de cibler les élèves de CM1. Une transition progressive est envisagée pour permettre le départ de toutes les classes d'âge, elle a pour conséquence une augmentation des dépenses et des recettes d'environ un tiers pendant trois années.

Prestations spécifiques en direction des familles

A la rentrée, chaque élève scolarisé en élémentaire bénéficie de l'attribution d'une pochette de fournitures scolaires. Un dictionnaire est offert à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées. Depuis cette année, pour les fêtes de Noël, un livre est attribué à chaque enfant ce qui donne un sens pédagogique à cette initiative devenue également moins onéreuse. Elle remplace la distribution de chocolats.

L'accompagnement à la scolarité en primaire

En lien avec les dispositifs d'accompagnement éducatif organisés par l'Education Nationale, les crédits nécessaires à l'achat de matériels éducatifs sont en diminution au regard des besoins nécessaires.

L'augmentation de la fréquentation des études surveillées implique des besoins supplémentaires en vacations effectuées par les enseignants et les animateurs, compensés partiellement par des recettes en évolution.

Les transports spécialisés pour les élèves handicapés

La dépense est entièrement compensée en recette puisque remboursée par l'Etat.

Les prestations en direction des collèges sont transférées à la direction des affaires scolaires. Elles concernent «l'accompagnement à la scolarité en collège» et «la liaison écoles élémentaires – collèges».

- *Restauration Intendance Scolaire*

Le budget de la restauration intendance scolaire est en diminution de 5,13 %.

Le budget 2010 avait été élaboré sur la base d'une prévision d'augmentation tarifaire transmise par le service financier du SIRESCO⁶, mais le comité syndical s'est prononcé sur des tarifs définitifs moins élevés en décembre 2009.

Il en résulte que malgré une prévision à la hausse de 5,35 % des effectifs scolaires à la rentrée 2011-2012, la réactualisation à la baisse des tarifs du SIRESCO, la prise en compte des réalisés antérieurs, et l'intégration d'un minimum de mouvements sociaux récurrents qui minorent les dépenses, contribuent à faire régresser le budget 2011 de la restauration.

Ces éléments impactent principalement tous les postes relatifs aux achats effectués auprès du SIRESCO, et ceux concernés par les effectifs scolaires, de loisirs, et de personnes âgées.

Par ailleurs, l'achèvement de programmes pluriannuels de mise aux normes et de dotations exceptionnelles, ainsi qu'une plus grande rationalisation des dépenses touchant à l'entretien des écoles et le fonctionnement des restaurants municipaux, ont également agi dans le sens de cette évolution.

La recette des repas est en augmentation effective de 10,03 %, mais est, comme à l'accoutumée, à moduler avec le système de régularisation des participations SIRESCO de l'année passée.

⁶ SIRESCO = Syndicat intercommunal de restauration collective

➤ Direction sports

Les enjeux nouveaux, auxquels est confrontée la politique sportive territoriale, ont motivé la décision de la création d'une direction des sports accompagnée de la création des trois services municipaux : installations sportives, équipements nautiques, activités sportives municipales

Les propositions budgétaires de dépenses de fonctionnement de cette nouvelle direction intègrent les contraintes financières de la ville pour la construction du budget 2011. Elles permettent la reconduction de l'ensemble des activités menées depuis plusieurs années.

Les services *installations sportives* et *équipements nautiques* assurent la mise à disposition des équipements sportifs à l'ensemble de la population ivryenne, aussi bien en direction des enfants, collégiens et lycéens d'Ivry, des associations et particulièrement l'Union Sportive d'Ivry, quelques comités d'entreprises et des services municipaux (enfance, jeunesse). Ils assurent la maintenance du matériel d'entretien, les contrôles réglementaires (buts, mât d'éclairage, tribune amovible, mur d'escalade, matériel sportif).

L'entretien des équipements sportifs, utilisés à 100% de leur capacité, ainsi que le renouvellement indispensable du matériel sportif seront, comme chaque année, mis en œuvre au vu des contraintes financières qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

Au-delà de la mise à disposition des équipements et de leur maintenance, le service des équipements nautiques grâce à ses neuf éducateurs sportifs met en œuvre la pratique de la natation scolaire et l'accueil du public en assurant la surveillance et la sécurité.

Les activités sportives organisées par la ville à travers les différents dispositifs existants, tels que la carte Pass'sport, l'été sportif pour les adultes, l'animation sportive dans les quartiers et Si t'es Sport en direction des 12/17 et 18/25 ans, se poursuivront et permettront à un large public, toujours plus nombreux, d'accéder à une pratique sportive encadrée par des professionnels, à des tarifs accessibles à tous. La mise en place de nouvelles activités destinées à de nouveaux publics (seniors, personnes à mobilité réduite, mères au foyer du quartier Pierre et Marie Curie, ...) sera expérimentée en cours d'année.

L'organisation ou la co-organisation des manifestations, tels le Forum des sports, le Challenge Marrane, le Marrane des quartiers, l'Humarathon, les Olympiades, Ivry en Fête, Pouss'Foot, sera reconduite.

L'engagement de la ville auprès des associations sportives locales qui oeuvrent à la fois à la mise en œuvre du sport pour tous et au sport de haut niveau est confirmé, d'autant que ces dernières subissent de plein fouet à la fois le désengagement de l'Etat du financement de la vie associative et les difficultés financières auxquelles sont confrontées certaines collectivités territoriales.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 8,04% due aux redevances publiques et à la location des équipements sportifs.

➤ Direction culture

Le budget prévisionnel 2011 présenté pour la direction des affaires culturelles permettra la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse fondée sur une conception de la culture et de la création comme source essentielle du développement humain.

A ce titre, elle s'articule autour d'enjeux majeurs, qui sont remis en cause par le gouvernement depuis plusieurs années.

Ainsi, l'ensemble des équipes culturelles présentes sur le territoire : le conservatoire, le Credac, le service des arts plastiques, le cinéma Le Luxy, le Théâtre Antoine Vitez, le Théâtre des Quartiers d'Ivry, le Hangar, la Médiathèque, poursuivront leur soutien déterminé aux artistes et à la création par des programmations multiples d'une grande qualité artistique qu'elle soit théâtrale, musicale, cinématographique, littéraire, du spectacle vivant et de la chanson ou des arts contemporains avec un souci constant de permettre au public le plus large et plus particulièrement le public ivryen la confrontation aux œuvres contemporaines.

Le travail d'action culturelle développé par chaque équipe et pour chaque projet (en direction des enfants, collégiens, lycéens scolarisés, enfants des centres de loisirs et leurs parents, souvent peu habitués à fréquenter les lieux de culture), participe de notre mission de service public, qui vise à développer l'esprit critique et à favoriser l'accès aux connaissances et la fréquentation autonome des lieux culturels pour une réussite individuelle et collective.

C'est le sens du travail qui se poursuivra en 2011, au travers des dispositifs mis en place, tels les chemins du Théâtre, les classes Théâtre et Cinéma en direction des lycées et collèges d'Ivry, les projets menés par la médiathèque avec toutes les classes de C.E.2 d'Ivry et le prix Kilalu, les visites au Centre d'Art Contemporain ou encore la classe CHAM⁷ avec le collège Politzer (ouverture au niveau des 4^{ème} en septembre 2011).

L'enseignement des pratiques amateurs sur la ville, toutes disciplines artistiques confondues (plastiques – théâtrales – musicales – chorégraphiques : classiques – rythmiques modernes et contemporaines) touchera plus de 1 600 enfants, adolescents et adultes, en 2011.

A partir des projets pédagogiques développés, l'objectif poursuivi est de favoriser une pratique amateur autonome de bon niveau.

La relation aux acteurs culturels professionnels et associatifs du territoire sera confortée au travers notamment du dispositif « d'aide à projets culturel ».

La semaine de la Mémoire, élaborée et réalisée par l'articulation d'initiatives de la Ville, de l'Education Nationale et de plusieurs associations, permet de construire un profond travail de mémoire dont les effets s'étendent bien au-delà de l'événement commémoré et se concrétisent chaque année à travers les actions menées en partenariat entre associations, écoles et collèges.

D'autre part, la direction des affaires culturelles met en œuvre la politique municipale en matière de sensibilisation à la dimension scientifique et technique de la culture. Le programme Sciences Techniques et enjeux de Société trouvera à nouveau sa concrétisation à travers la réalisation de la semaine de la Science, les cafés des Sciences, le 7^{ème} Salon du livre de l'histoire des sciences,

⁷ CHAM = Classe à horaires aménagés musique

autour duquel les actions avec les scolaires d'Ivry seront plus fortement mises en œuvre et la rencontre avec le public ivryen sera développée.

Le travail collaboratif avec le Conseil Scientifique, dont la ville s'est doté récemment, se poursuivra, autour des enjeux liés à la mutation de la ville.

➤ Direction enfance

L'année 2011 va être marquée pour la direction de l'enfance par la formalisation et la mise en œuvre du Projet Educatif Local. Les réflexions ainsi que les orientations adoptées dans ce cadre vont alimenter les projets portés par les services en direction des enfants et des jeunes, en particulier ceux de la petite enfance et des loisirs de l'enfance.

Les propositions concernant les dépenses de fonctionnement pour la petite enfance se traduisent pour 2011 par une augmentation de 4,55% par rapport à l'année 2010. Cette évolution est due à la demande de revalorisation du prix de réservation des places au sein de la crèche associative Toupty. Les autres prestations sont reconduites pour l'année 2011 à budget constant.

Les recettes de fonctionnement intègrent la décision du Conseil Général de diminuer son aide au financement des structures d'accueil au regard des contraintes budgétaires rencontrées par le Département.

L'année 2011 peut être qualifiée d'année de transition pour le secteur de la petite enfance ; elle va en effet permettre la préparation de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil dès 2012, ainsi que l'approfondissement des orientations de travail proposées dans le cadre du schéma directeur petite enfance.

Le budget de fonctionnement pour les loisirs de l'enfance affiche une diminution de 10% des dépenses par rapport à l'année 2010. Celle-ci est générée par la réduction de la durée des séjours d'hiver permettant aux parents d'organiser différemment les vacances de leurs enfants. Cette mesure permettra par ailleurs de faire partir davantage d'enfants sur ce type de séjours.

Les autres activités organisées dans le cadre des accueils de loisirs avec ou sans hébergement vont se réaliser à budget constant.

Les prévisions en terme de recettes de fonctionnement font apparaître une baisse de 2%, ce qui correspond d'une part à la diminution du nombre de journées/enfants sur les vacances d'hiver mais également à la baisse de la fréquentation du centre d'Héry-sur-Ugine qui se traduit par une participation de l'association VVL aux frais de fonctionnement moins élevée.

L'année 2011 va être marquée par la mise en œuvre du projet de pré-inscription pour les activités extrascolaires et l'acquisition d'une application informatique permettant le suivi de l'ensemble des activités péri et extrascolaires. Ce projet qui va amener les habitants à faire de nouvelles démarches va nécessiter une campagne d'information et d'accompagnement des familles.

➤ Direction jeunesse

Les «Assises de la Ville» de 2009 ont permis de redéfinir une politique municipale ambitieuse pour la jeunesse d'Ivry. Sa mise en œuvre nécessite une territorialisation des politiques publiques, une pratique de proximité et de sollicitation du public. Elle requiert par conséquent une qualification renforcée des personnels.

Aussi, le service jeunesse est devenu une direction au 1er juin 2010. Celle-ci se structure en trois services avec pour conséquence la modification des profils de postes, mais aussi la refonte, dès 2011, des lignes budgétaires, par service, établie pour une meilleure gestion des crédits alloués.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement pour 2011 ont fait l'objet d'une attention particulière en tenant compte des orientations municipales. Toutefois, étant dans un processus de construction sans disposer d'un véritable budget antérieur nous avons adopté une démarche responsable qui prenne en compte d'une part la rationalisation des dépenses et d'autre part la perspective d'une montée en charge de l'activité.

Ainsi, après une période intense de rencontres avec les ivryens lors des assises de la ville, la création du Conseil Local de la Jeunesse en 2011, sera doté de 12 000€. Les appels à projets tels que les subventions aux diverses associations mais aussi « Coup de Pouce » sont reconduits à l'identique.

Au regard de la baisse d'activités et de participations des publics enregistrée jusque là dans les antennes de quartiers, on observe une légère diminution du montant réservé aux actions éducatives (antennes de quartier) de 2,73%. Quant aux initiatives publiques, elles devraient dorénavant faire l'objet d'une co-construction avec les partenaires et être réalisées par les équipes d'animateurs permettant ainsi un fléchissement des dépenses.

Les vacances constituent un moment privilégié de rencontres, de découverte d'activités et de socialisation entre jeunes et avec les animateurs. Dorénavant chaque période de congés sera l'occasion d'organiser des séjours collectifs. De plus une attention particulière sera menée en direction des jeunes majeurs. Ces nouvelles orientations bénéficieront d'une augmentation des crédits en 2011.

Concernant le PIJ⁸, la mutualisation de certains moyens associée à une gestion plus conforme à la réalité de l'activité engendre une baisse de 6,66 % des crédits.

Enfin, la conception d'un ou deux espaces collégiens et la réalisation de la carte d'accès aux droits pourraient être envisagées au cours de l'année 2011.

Mission locale

La mission locale intercommunale d'Ivry-Vitry, est intégrée au sein du GIP⁹ qui gère également le PLIE¹⁰ et la cellule ANRU¹¹. Elle a vocation à accompagner des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme, ou avec un faible niveau de diplôme. On observe cependant qu'elle reçoit de plus en plus de jeunes diplômés, y compris de l'enseignement supérieur.

Cet accompagnement a pour finalité de permettre à un jeune d'accéder à un emploi pérenne. Néanmoins, la mission locale travaille souvent deux axes préalablement : l'orientation professionnelle (pour positionner le jeune comme auteur et acteur de son parcours) et l'accès à une formation (pour le mettre en situation de qualification). Ces trois axes d'accompagnement

⁸ PIJ = Point information jeunesse

⁹ GIP = Groupement d'intérêt public

¹⁰ PLIE = Plan local pour l'insertion et l'emploi

¹¹ ANRU = Agence nationale pour la rénovation urbaine

(orientation/formation/emploi) s'inscrivent aussi pleinement dans une approche plus globale liée souvent aux champs du social (accès au droit, logement, santé, culture, mobilité internationale). La mission locale propose ainsi un accompagnement personnalisé des jeunes par 20 conseillers qualifiés. Depuis 2005, la mission locale fait partie du service public de l'emploi. Elle est aussi organisme de formation par le biais de ses prestations d'élaboration de projet professionnel. La mission locale est une institution qui est au carrefour de différents champs d'acteurs. C'est pourquoi elle est en lien étroit avec les partenaires présents sur la ville : Pôle Emploi, CIO¹², PIJ, CMS, direction jeunesse, service de l'action sociale (CCAS), Espace départemental des solidarités, Club de prévention Espoir (éducateurs spécialisés) et d'autres associations ivryennes (Collectif SDF, Société Saint Vincent de Paul).

En 2008, la mission locale a accueilli environ 2 500 jeunes pour les deux villes. En 2009, suite à un important travail lié à la qualification des publics reçus, la mission locale a suivi 3 319 jeunes, dont 1 195 jeunes accueillis pour la première fois. La répartition du nombre de jeunes accueillis pour la ville d'Ivry-Sur-Seine, dont l'antenne est située 3/5 rue Raspail, était de 1 200. Le budget prévisionnel de la mission locale, toutes dépenses confondues, était pour 2010 de 1 059 991€. La subvention à verser en 2010, par la ville d'Ivry, a été de 185 207€.

L'augmentation de la subvention 2010 était due à l'évolution de la masse salariale en application du règlement intérieur du GIP d'Ivry/Vitry. La masse salariale constitue 80% des dépenses de la mission locale, il n'y a donc pas de marge de manœuvre permettant d'optimiser les dépenses par ailleurs.

En 2011, la subvention à verser par la Ville d'Ivry sera de : 199 468€.

L'augmentation prévue est principalement due à l'augmentation continue de la masse salariale, en raison de la stabilité des personnels et donc de la progression de l'ancienneté, valorisée dans le cadre de la convention collective, ainsi que du passage en année pleine du poste de la directrice adjointe recrutée en fin d'année 2010.

Les projets principaux pour l'année 2011 sont : la création d'un site internet pour les jeunes et les entreprises ; pour Ivry : construire une base de données recensant entre 500 et 700 contacts entreprises pour la fin 2011 ; l'accompagnement du projet Brandebourg d'insertion des jeunes (sous l'angle contacts entreprises) ; la mise en place de bilans de compétences en vue de l'élaboration de projets professionnels pour les jeunes.

➤ Direction des affaires médico-sociales

Le budget de fonctionnement de la DAMS tant en dépenses qu'en recettes est reconduit à l'identique. Il correspond aux frais d'ambulance engagés lors des hospitalisations sous contrainte et au remboursement de ceux-ci par la CPAM (9 hospitalisations sous contrainte en 2009, 11 en 2010).

Service des retraités

Le budget 2011 proposé est en progression du fait de l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du secteur aide à domicile.

¹² CIO = Centre d'information et d'orientation

En revanche, la subvention de fonctionnement versée à l'EPSMSI¹³ diminue (de 90 000€ à 64 000€). Cette diminution est programmée : le but est que l'établissement puisse progressivement et sans augmentation du prix de journée atteindre l'équilibre budgétaire sans subvention des communes de l'intercommunalité.

Cette année, la réflexion sur l'utilisation de l'enveloppe dédiée aux fêtes de fin d'année a continué. La programmation 2011 calée sur celle de 2010, qui avait été revisitée, et une meilleure identification des dépenses (une partie des dépenses de loisirs étaient rattachées au budget des fêtes de fin d'année) ont permis de nouvelles marges de manœuvre sans nuire à la qualité des animations (11 000€ en moins soit -22%). Cela permet un redéploiement sur les activités de l'année et une meilleure réponse à la demande des usagers.

Les prestations de « Loisirs - Vie Sociale » augmentent donc de 11 000€, soit 68,75%. Des recettes supplémentaires sont inscrites en regard pour tenir compte de cette hausse de fréquentation.

Par ailleurs, afin de continuer sa lutte contre l'isolement, le service étudie la possibilité, à moyens constants, de mettre en place une aide aux déplacements pour les personnes âgées.

Le budget 2011 proposé, en recettes de fonctionnement, intègre :

- l'augmentation de 2,37% de la dotation globale de financement du SSID (+12 221,87€),
- l'augmentation de 1,81% (+6 000€) des contributions des usagers dans les foyers logements et restauration (stabilisation des redevances locatives mais progression du nombre de repas délivrés),
- la stabilisation du budget annexe du secteur aide à domicile,
- l'augmentation des recettes liées aux loisirs suite au succès des repas et dîners dansants (+4 200€, soit 44,21%),
- la reconduction en dépenses et en recettes pour l'organisation de séjours de vacances,
- la progression des recettes du portage de repas liée à l'extension de cette activité en année pleine (+8%, soit 8 000€).

Service action sociale et secteur handicap

Le budget de fonctionnement (hors subvention aux associations) tant en dépenses qu'en recettes est reconduit à l'identique et permettra sans difficulté d'apporter une aide aux ivryens les plus fragilisés et de poursuivre les actions de sensibilisation au handicap. Une réflexion est en cours sur des aides spécifiques destinées aux jeunes les plus démunis ou porteurs d'un projet.

Sous l'impulsion du service, des permanences CAF de renseignement et d'orientations des allocataires seront mises en place en 2011. Ce service à la population n'a pas d'impact financier pour la commune, hors coût de mise à disposition des locaux.

Au vu de la demande des usagers et du fait que beaucoup d'entre eux ne partent pas en vacances, la 4ème sortie d'été proposée en 2010 est maintenue. La programmation des sorties sera renouvelée en tenant compte des expériences antérieures.

Il en sera de même pour l'organisation des actions de prévention de l'endettement auprès des familles menées en collaboration avec le milieu associatif.

Centre municipal de santé (CMS)

¹³ EPSMSI = Etablissement public social et médico social intercommunal Ivry/Vitry

Le CMS a su contraindre ses dépenses de fonctionnement malgré des augmentations conséquentes des tarifs des laboratoires prestataires. Le budget de fonctionnement en dépenses est donc reconduit à l'identique, grâce à une diminution des dépenses de logistique interne et non au détriment des actions de soin.

Le budget de fonctionnement en recette est proposé avec une augmentation de 2,86% correspondant à une augmentation prévisible des consultations, du fait d'une raréfaction de l'offre de soin libérale sur la ville, et ce malgré la suppression d'une subvention de 3 500€ concernant la prévention des pathologies de l'excès qui n'est plus versée par l'Etat.

➤ Direction de la démocratie et de l'action citoyenne

Le service *vie des quartiers* voit son budget augmenté par le projet de Maison de quartier Monmousseau.

Il s'agit d'améliorer le fonctionnement actuel de la Maison, pour en faire un véritable équipement de proximité. Cette structure s'appuie sur les ressources du quartier afin de favoriser la participation des habitants.

L'obtention d'un agrément CAF pour la Maison de quartier Monmousseau permettra une ouverture de droit à subvention par deux financeurs (la CAF et le Conseil Général).

Les moyens attribués aux comités de quartier et au soutien à des initiatives participatives restent quasiment identiques.

Ils permettent :

- l'organisation d'initiatives pour favoriser le lien social,
- le versement d'une subvention à l'association Soleil (celle-ci organise la fête du quartier Parmentier),

mais également cette année

- une aide extérieure à la réflexion concernant élus et administration, sur l'évaluation et les perspectives des comités de quartier, la démocratie dans les quartiers, en particulier avec les projets de Maisons de quartier/centres sociaux et à la réflexion transversale sur les nouvelles missions du service (notamment celle d'être un service ressource auprès des directions sur l'aspect participation des habitants aux projets municipaux).

Nouvellement créé, c'est la première année que le secteur «*prévention de la délinquance tranquillité publique*» est doté de moyens financiers. Sa tâche essentielle est d'analyser les phénomènes de délinquance et les troubles à la tranquillité publique, coordonner les acteurs de terrain et faire vivre le CLSPD¹⁴. Trois postes sont créés pour mettre en place «la médiation sociale». Celle-ci a pour objectif d'apaiser les tensions et de renouer le dialogue pour permettre à terme de vivre dans un environnement plus serein.

Un budget de fonctionnement de 12 500€ lui est attribué. Il permettra la mise en place de projets spécifiques tels que les chantiers éducatifs avec les jeunes dans certaines cités (10 000€ attribués) et un travail sur la non-violence dans les écoles avec une association (2 500€ attribués).

¹⁴ CLSPD = Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

L'action du secteur «*droits et citoyenneté des résidents étrangers*» se concrétise par des initiatives de lien et de solidarité : Collectif de parrainage des enfants d'Ivry et la promotion de l'accès aux droits des citoyens ivryens étrangers....

L'*Espace Gérard Philipe* continue ses actions qui sont maintenant identifiées par les habitants tout en inaugurant des démarches novatrices pour faire connaître la ville et favoriser la participation de la population. Dans ce cadre, il est inscrit la programmation de trois «grands formats».

L'objectif pour cette année est :

- de contacter des nouveaux publics en particulier les salariés d'Ivry,
- de favoriser les projets pédagogiques avec les scolaires et les centres de loisirs,
- d'installer la pratique de conférences-débat.

Le service *Partenariat-Vie Associative* accompagne tout au long de l'année les 350 associations. Le Forum de la vie associative sera renouvelé. Il doit favoriser les liens entre associations et la connaissance de celles-ci auprès de la population. La vie associative est un élément précieux de la démocratie du lien social et de la solidarité. C'est pour ces raisons qu'une étude est inscrite dans ce budget.

➤ *Direction des espaces publics*

L'année 2011 sera pour la direction des espaces publics une poursuite des engagements pris pour l'année 2010.

Le budget de la direction des espaces publics proposé en fonctionnement est en diminution. En effet, la Charte des espaces publics de la ville étant terminée en 2010, il n'y a pas lieu de maintenir les crédits d'étude y afférant. En revanche, la prestation d'accompagnement Ville propre, démarrée en 2009, sera poursuivie.

C'est dans ce cadre qu'a été mis en place dès novembre 2009 un groupe de travail inter-services (GAPI), dans le but de résoudre les points de malpropreté en mettant en commun les compétences (DEP, DDU, DOSTIC, SCC...).

Par ailleurs, le nombre limité d'opérations de travaux dans l'ensemble de la direction conduit à supprimer pour 2011 la prestation reprographie (reproduction couleur de documents graphiques pour communication interne et externe sur opérations).

Le service *environnement déchets* se compose principalement de 2 secteurs :

Déchets

Le secteur déchets, identifié par un budget annexe créé en 2010 (cf budget annexe).

Publicité

Il est prévu la mise en oeuvre du contrat de location de « mobilier urbain publicitaire », et l'application de la TLPE¹⁵, instaurée en janvier 2009, concernant notamment les dispositifs publicitaires mais aussi les enseignes visibles du domaine public, facturée au titre de l'année 2010 (facturation année n+1).

¹⁵ TLPE = Taxe locale sur la publicité extérieure

Le budget du service *entretien des espaces publics* proposé en fonctionnement est identique au précédent, avec des réajustements entre les secteurs espaces verts et nettoyage.

Secteur Espaces Verts

En 2011, il est proposé un maintien général des activités suivantes :

- prestations d'élagage, d'abattage et d'essouchage,
- entretien des réserves foncières et délaissés de terrains,
- création de décorations lors de manifestations,
- entretien et surveillance des parcs et squares,
- entretien des espaces verts et fleurissement de la ville en régie,
- prestations d'entretien par entreprise (terrasses du centre Jeanne Hachette et de l'école A.Einstein)

ainsi qu'une diminution :

- des consommations d'eau (développement de l'arrosage automatique, plantations de végétaux plus résistants à la sécheresse,...)

et la suppression des traitements herbicides sur les espaces extérieurs (engagement pris en adéquation avec Phyt'eaux Cités).

Secteur Nettoyement

Un maintien général est proposé pour les activités suivantes :

- prestations de nettoyage par entreprises :
 - centre-ville
 - centre commercial Jeanne Hachette/Marat/Voltaire
- balayage et lavage en régie,
- retrait des tags, graffitis et prestations d'hydrodécapage,

Les prestations du service *Déplacements-Stationnement* sont d'une manière générale reconduites pour l'année 2011 :

- en terme de gestion du stationnement : le volume des infrastructures publiques de stationnement, tant de surface que souterrain, restant constant (2011 sera une année d'études sur le secteur Pierre et Marie Curie et sur la mutualisation du stationnement notamment dans les nouvelles opérations d'aménagement), les ajustements correspondent :
 - soit à une actualisation des fournisseurs (pressing pour les uniformes),
 - soit à une économie sur les dépenses de maintenance du parc d'horodateurs rendue possible par l'investissement consenti en 2010 pour le renouvellement des horodateurs du centre-ville, le parc étant ainsi devenu homogène et récent,
 - soit à un ajustement aux recettes réalisées en 2010.
- en terme d'occupation du domaine public : les recettes des droits de voirie pour occupation temporaire sont en baisse en raison d'une diminution du nombre de chantiers privés à laquelle s'ajoute leur localisation majoritaire sur voirie départementale.

La plus importante partie du budget de fonctionnement du service *maintenance et travaux de voirie* est liée à sa mission de gestion de l'éclairage public.

L'entretien de l'éclairage public consiste à :

- maintenir les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore en constant état de fonctionnement tout en respectant les normes en vigueur,
- assurer la maintenance préventive des installations et permettre les réparations nécessaires suite à des accidents ou du vandalisme.

Ce poste de dépense diminue de 6,25 % du fait de la modification favorable des prix du marché relancé en 2010. La consommation d'électricité pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse augmente quant à elle de 11,11% malgré le remplacement des lanternes les plus vétustes par des lanternes plus performantes pour prendre en compte la nouvelle augmentation prévue des tarifs.

Le budget pour la viabilité hivernale reste inchangé, car il semble convenir pour une année normale. Il permet d'assurer la sécurité des personnes dans des conditions satisfaisantes (piétons et automobilistes, enfants dans les écoles). Ce budget a toutefois été fortement dépassé en 2010 du fait de la rigueur de l'hiver passé, mais aussi de celui en cours. Le besoin réel dépendra très fortement des conditions météorologiques.

L'hygiène et la sécurité des agents sont garanties par l'achat d'équipements de protection des mains des yeux et de la tête, et des contrôles techniques des matériels et engins utilisés par le service. Les besoins évalués pour maintenir un niveau optimal de sécurité pour les agents restent constants.

Le fonctionnement de l'atelier mécanique permet la réparation en régie ou "à l'entreprise" (pour les grosses réparations) du matériel et des engins (hors parc auto) pour divers services municipaux. Il nécessite l'achat de pièces détachées, de petit outillage, la location de matériel et de fournitures diverses. Son objectif est l'entretien, le contrôle et la réparation du matériel communal. Ce budget a été ajusté en tenant compte de la réalité des dépenses et augmente de 5,26% après la très forte diminution de 2010 (-24,53%).

L'entretien des voiries communales, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'entretien des allées des cimetières, des cours d'écoles ainsi que l'entretien du mobilier urbain et de la signalisation verticale assure confort d'utilisation et sécurité des usagers. Ce budget d'entretien du patrimoine reste à peu près constant (- 0,87%).

La maintenance des équipements de voirie continue de diminuer (-10,00%) en raison de la suppression régulière des bouches de lavage. L'entretien obligatoire et réglementaire des bouches d'incendie, le maintien des systèmes de contrôle d'accès en bon état de fonctionnement sont également assurés.

Afin de prendre en charge l'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales qui ne doit pas être supporté par le budget annexe d'assainissement, le budget général contribue de même manière qu'en 2010 au budget annexe d'assainissement pour compenser la prise en charge des eaux pluviales par le réseau d'assainissement à hauteur de 343 000 €.

➤ Direction du développement urbain

L'année 2010, comme les années précédentes, a été de nouveau une année riche en activité pour l'ensemble des services de la direction du développement urbain.

Il en est ainsi de l'aboutissement des premières phases des procédures concernant le projet urbain Ivry Confluences, à savoir la création de la Zac par arrêté préfectoral en octobre 2010 et la désignation de SADEV94 comme aménageur au conseil de décembre 2010, qui auront des incidences sans conteste très importantes pour l'activité de l'ensemble des services et directions de la ville.

Cette activité importante se situe dans un contexte immobilier en nette amélioration, par rapport aux années précédentes avec la reprise des transactions immobilières ainsi que les prix des cessions. Cela entraîne un accroissement de nos recettes au titre des mutations foncières et les prévisions pour 2011 sont ainsi en nette augmentation (+16,7%) par rapport à 2010.

Mais cette augmentation des prix du foncier à Ivry, «boostée» par la poursuite de l'envolée des prix à Paris (+ de 10% sur un an) est une source d'inquiétude pour la commune, engagée dans des opérations d'aménagement où le poids du foncier est important (Zac du Plateau et Zac Ivry Confluences). Des mécanismes de régulation ont ainsi été mis en place sur certains secteurs de la commune avec un système de veille développé avec l'EPFIDF¹⁶.

La maîtrise foncière continue en effet à être une priorité pour le budget 2011, avec la poursuite du partenariat avec l'EPFIDF dépendant de la Région. Des périmètres d'intervention ont ainsi été définis en 2009 et 2010 et pourraient être complétés en 2011. Les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF, assistance sur des terrains pollués...) restent à un niveau élevé mais également les recettes de fonctionnement liées aux reventes de biens acquis par la collectivité.

En ce qui concerne le travail et les actions au niveau intercommunal, elles se poursuivront en 2011, dans le cadre de l'ORSA¹⁷. Ainsi le Plan Stratégique Directeur adopté par le conseil d'administration de l'Etablissement Public ORSA en 2009 a été soumis en 2010 au conseil municipal ainsi que la convention d'objectifs GP3 (2010/2013) élaborée conjointement avec la Région, le Département du Val-de-Marne et l'EPAORSA¹⁸. Cette dernière prévoit environ 8M€ de subvention. En 2011, il est prévu un point d'étape sur les actions financées avec un réajustement éventuel des financements.

Par ailleurs, la ville poursuivra ses travaux avec Paris notamment sur les questions foncières avec la signature d'un protocole portant sur les terrains concernés par Ivry-Confluences, sur le développement du projet Aqua Futura, recherche/développement autour de la problématique de l'eau (site «ex» Sagep). Les travaux se poursuivront également avec l'Association Seine-Amont Développement, sur les projets Seine-Amont In Europe, sur la cohérence territoriale autour du RD5, sur les questions économiques à l'échelle territoriale.

¹⁶ EPFIDF = Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

¹⁷ ORSA = Opération d'intérêt national Orly/Rungis/Seine-Amont

¹⁸ EPAORSA = Etablissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont

Enfin, la ville est adhérente à Paris Métropole et a répondu à l'appel à initiatives « 110 initiatives pour la métropole » en présentant l'initiative : « De Seine en Scène, Ivry-Confluences. La contribution de la ville se poursuivra en 2011.

En matière de financement du développement du territoire, l'atelier d'urbanisme et de conduites d'opérations gère, en lien avec les directions et services de la ville la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions à portée financière.

Outre la convention GP3, est également gérée la convention cadre relative aux éco-quartiers « Confluences Seine-Amont Ivry/Paris », reconnaissance de l'Etat des projets de grande ampleur menés par la ville sur l'axe de la RD5 et sur Ivry-Confluences. Près de 10M€ sont ainsi attendus sur la période 2010/2013. Une nouvelle convention cadre pourrait être proposée pour le projet Gagarine/Truillot.

Par ailleurs, comme en 2009 sur l'axe de la 305, il est proposé de répondre à l'appel à projets Nouveaux Quartiers Urbains (NQU - 3^{ème} session) de la Région Ile-de-France. Il est proposé qu'il porte sur Ivry-Confluences. Outre la labélisation que permet NQU, des subventions sont également attendues si le projet est retenu (un maximum de 1 300€/logement réalisé).

Trois grands projets d'aménagement rythment depuis des années une bonne partie de l'activité des services.

Ainsi concernant le projet de renouvellement urbain Gagarine/Truillot, alors que l'année 2009 a vu la désignation du lauréat du marché de définition, 2010 a été consacrée au recadrage du projet et au dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de l'ANRU, qui est intervenue fin novembre. Pour 2011, il sera proposé la mise en œuvre de procédure à visée opérationnelle pour la réalisation du projet, avec aujourd'hui de très grandes incertitudes quant aux financements de l'Etat.

La Zac du Plateau aura vu en 2009 le démarrage du chantier du Ministère des Finances (terrassement en cours) et l'instruction des premiers permis de construire de logements représentant 230 unités. En 2010, a été lancée la consultation pour l'îlot de la place du Général de Gaulle, représentant plus de 400 logements, 5 000 m² de commerces et des espaces publics avec l'intégration d'un parking mutualisé.

L'équipe de maîtrise d'ouvrage a été désignée (groupement Meunier Promotion/I3F/Logis Transport/Citania) et une consultation de maîtres d'œuvre sera organisée début 2011. Les permis de construire sont attendus pour la fin de l'année 2011.

Enfin, en ce qui concerne la Zac Ivry-Confluences, 2011 verra la poursuite de la procédure liée à la révision simplifiée du PLU¹⁹ et l'approbation du dossier de réalisation de Zac, intégrant notamment le PEP²⁰. A noter que ce dernier devrait intégrer la réalisation de la plate-forme immobilière Charles Foix ainsi qu'un nouveau collège.

Parallèlement, un travail important est engagé concernant l'aide au relogement des entreprises impactées par le projet Ivry Confluences. Des partenariats seront ainsi mis en œuvre en 2011 avec un certain nombre d'acteurs du monde économique.

¹⁹ PLU = Plan local d'urbanisme

²⁰ PEP = Programme des équipements publics

Sur le plan opérationnel, les premiers permis de construire pour 400 logements environ devraient être déposés courant 2011 sur trois îlots : Minoterie, Molière, Bd Paul Vaillant Couturier, de même que pour la plate-forme immobilière Charles Foix et des commerces. Les réflexions seront poursuivies sur l'implantation de l'école polytechnique de Paris 7 sur le bâtiment du BHV le long de la Seine et les premières études techniques lancées. Il en est de même concernant les études de programmation du premier groupe scolaire d'Ivry-Confluences, avenue Jean-Jaurès.

Il convient également de signaler les études urbaines ou la mise au point de projets qui se poursuivront en 2011 dans différents quartiers de la ville représentant plusieurs centaines de logements, des équipements publics, des aménagements d'espaces publics, des activités et des commerces. Certains de ces projets ont fait l'objet de présentations publiques, de concertation, d'autres sont à venir en 2011.

De nouvelles formes de concertation ont été expérimentées en 2010 comme les comités de concertation autour du projet du 22 rue Ledru Rollin, qui se poursuivront en 2011. Des « ateliers citoyens » sont mis en place sur le projet d'espace public/sportif sur M.Hartman. La recherche sur des formes de concertation où l'habitant devient acteur des projets sera poursuivie en 2011 (exemple : « l'exposition de G. Philipe sur Ivry-Confluences : de la concertation aux projets »), notamment sur des opérations de longue durée où les habitants qui seront concertés dans 5 ans ne résident pas encore dans les projets qui seront réalisés dans 3 ans.

L'année 2011 sera également consacrée à la poursuite des travaux de la révision du PLU. Les premières réunions de concertation se tiendront avant l'été avec la présentation du diagnostic.

Ce dernier s'appuiera notamment sur l'exploitation du recensement qui a été menée durant le 1^{er} semestre 2010 mais aussi sur le PLH²¹ en cours d'élaboration. Enfin, une exposition publique devrait être organisée dans le courant 2011.

Le PLU intégrera également les prescriptions des chartes éco-quartiers et espaces publics en cours d'élaboration, pour lesquelles les services de la direction sont sollicités, ainsi que la charte qualité Habitat déjà réalisée. Il en est de même pour l'ensemble des futurs projets dont Ivry-Confluences et Gagarine/Truillot.

En matière d'habitat, se poursuivront en 2011, les travaux de mise en œuvre du PLH en vue de son approbation en avril. La phase diagnostic est aujourd'hui terminée, qui a fait suite à une série de rencontres dans les quartiers. Etabli pour une période de 6 ans, le PLH permettra de guider la politique de l'Habitat sur cette période. Il sera intégré au PLU. Une exposition de présentation est prévue au cours du premier trimestre 2011.

L'année 2010 a vu la livraison de 84 logements en accession (quartier Parisien) contre 340 en 2009, et la seconde partie de la reconstruction du foyer Jean-Jacques Rousseau (200 studios).

En 2011, de nouveaux projets seront livrés notamment les deux opérations de construction liées à la démolition de la cité Hartmann, soit 84 logements au total conduisant à des financements accordés aux bailleurs sociaux ainsi qu'un programme mixte de logements (16) et d'activités donnant avenue D. Casanova et rue Ledru Rollin.

Des programmes de construction de logements ont par ailleurs démarré en 2010 et se poursuivront sur 2011 et 2012 tant en accession qu'en logement social, sur la Zac du Plateau

²¹ PLH = Plan local de l'habitat

(220), rue de Mirabeau (40), à l'angle des rues M.Thorez/E.Vasseur (100 logements pour étudiants) programmes souvent associés à la réalisation de commerces et locaux d'activités.

De nouveaux programmes devraient démarrer en 2011 à l'angle des rues de Châteaudun/Verdun (27), à l'angle des rues L.Bertrand/P.Moulié (32), dans le cadre de la reconstruction de la caserne des sapeurs-pompiers (20) au 39/41 rue Saint-Just, à l'angle des rues Saint-Just et Marat (48), au 52bis avenue M.Thorez (41), l'ensemble de ces programmes comportant logement social ou accession ou mixité.

En 2011 également, des programmes de réhabilitation d'ensembles d'habitat social se poursuivront notamment sur les groupes de l'OPH d'Ivry. Seront également mis en œuvre une série d'opérations d'acquisition/amélioration dont la plus importante concerne la réhabilitation et la résidentialisation du foyer de la rue du Colombier (cette dernière devait démarrer en 2010).

Par ailleurs, les aides à la réhabilitation du parc privé (OPAH, hors OPAH...) se poursuivent pour le suivi animation de l'OPAH Mirabeau, l'OPAH Ivry-Port suite à sa transformation en OPAH Renouvellement Urbain, liée au projet urbain Ivry-Confluences, des interventions sur les copropriétés dégradées hors OPAH et dans le cadre du plan EHI²².

En terme de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2010.

L'éligibilité du territoire Seine-Amont au financement FEDER²³ courant 2008 et ses incidences pour Ivry (projet CEDIB²⁴ et pépinière Charles Foix) récompensent l'ensemble des actions menées par les villes de Seine-Amont et notamment Ivry depuis de nombreuses années.

Elles ont aussi pour conséquence des interventions financières de la Ville pour le montage de ces projets. 2010 a été une année cruciale dans le montage de ces opérations et notamment quant à l'aboutissement de la recherche des investisseurs et porteurs des projets immobiliers. Ainsi, le projet CEDIB a été abandonné car il n'a pas été labélisé par Médicen. En revanche, la réalisation de la plate-forme immobilière Charles Foix est dorénavant inscrite au bilan de la ZAC Ivry-Confluences.

Par ailleurs, il est à noter que le niveau des subventions versées aux différentes associations oeuvrant dans le domaine économique est maintenu globalement.

La nouvelle intervention de la Ville en faveur du monde économique avec la démarche Campus Urbain initiée en 2009 a été confortée en 2010 et les actions se poursuivront en 2011. Pour mémoire, la démarche Campus Urbain vise à rapprocher le monde économique du monde de la recherche et universitaire, démarche qui s'appuiera fortement mais pas exclusivement sur le projet Ivry-Confluences.

Cette démarche permet de conforter l'émergence de nouvelles filières, notamment liées à l'image ainsi qu'aux arts médiatiques, véritable « sérendipité » pour le territoire, à identifier et à conforter.

²² EHI = Eradication de l'habitat indigne

²³ FEDER = Fonds européen du développement régional

²⁴ CEDIB = Centre de développement et d'innovation en bioingénierie

Les actions liées à l'insertion par l'emploi se poursuivront bien entendu en 2011, que ce soit en faveur du PLIE mais aussi de la préparation des différents forums pour l'emploi et jeunes diplômés, intégrant notamment les actions issues des Assises de la Jeunesse menées en 2009.

Dans le domaine commercial, les actions FISAC²⁵ qui ont démarré en 2009 auront une concrétisation opérationnelle en 2011 avec des interventions notamment sur l'agencement des vitrines. Une charte a été élaborée courant 2010 avec l'appui du CAUE²⁶. Enfin, il est à noter la mise en place d'un comité de commercialisation sur la ZAC du Plateau (Place du Général De Gaulle), en charge de veiller aux implantations à venir des commerces correspondant aux attentes des habitants. La démarche pourra être initiée pour Ivry-Confluences.

Par ailleurs, en ce qui concerne le centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, 2010 aura permis de poursuivre les réflexions sur le devenir du centre et de nouvelles propositions en termes de programmation seront soumises aux élus et aux habitants en 2011.

Enfin en matière de culture urbaine, ou d'approche culturelle dans l'aménagement, il est à noter la poursuite de l'aide de la Ville dans la démarche engagée sur la ZAC du Plateau pour la reconnaissance et/ou labellisation de la HQAC²⁷ des opérations d'aménagement à l'instar de la HQE²⁸. Des initiatives similaires seront à favoriser sous de nouvelles formes à imaginer pour les grands projets urbains Ivry-Confluences et Gagarine.

➤ Direction des bâtiments communaux

Le budget des services de la direction des bâtiments communaux concerne les prestations qui sont nécessaires au fonctionnement des bâtiments communaux :

- les contrats d'entretien et travaux de maintenance,
- le paiement des fluides : eau, gaz, électricité, chauffage urbain,
- les prestations de service : déménagement, désinsectisation.

Le budget du service études et travaux est en hausse en raison :

- de l'augmentation des tarifs d'électricité et de gaz,
- d'une nouvelle prestation relative à la location de deux classes en bâtiments modulaires à l'école Makarenko dans l'attente de la livraison de l'école du quartier parisien,
- de la prise en charge par ce service de l'entretien et la maintenance de la passerelle Muller.

²⁵ FISAC = Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

²⁶ CAUE = Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

²⁷ HQAC = Haute qualité artistique et culturelle

²⁸ HQE = Haute qualité environnementale

Le budget du service *prévention sécurité* dans les ERP²⁹ concerne principalement la participation de la ville au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Le service va poursuivre en 2011 les études sur la mise en conformité de l'accessibilité des équipements communaux, il va suivre également la mise en place de la nouvelle réglementation concernant les hôtels.

Le budget du service *entretien des bâtiments communaux* concerne principalement les contrats d'entretien et travaux de maintenance qui sont en légère hausse du fait des revalorisations contractuelles et l'acquisition de fournitures pour les travaux réalisés en régie. Le service poursuivra en 2011 la rénovation des locaux administratifs et des peintures dans les écoles.

Le budget du service *bureau d'études* est en légère diminution. Le service va mettre en place en 2011 une gestion informatique du patrimoine communal.

Enfin un 5ème service vient d'être créé au sein de la direction, il s'agit du service *nettoisement des bâtiments communaux*. Ce service regroupe les agents et les moyens budgétaires affectés au nettoyage des bâtiments - hors écoles – de différents services.

Les objectifs de cette nouvelle organisation vise à une meilleure efficacité et à valoriser le travail de ces agents.

➤ *Parc automobile*

Les crédits consacrés au fonctionnement du garage sont stables hormis le budget entretien des véhicules et taxes (+ 5,55%).

Le budget location de cars est reconduit avec le maintien des activités, ce qui correspond à une rationalisation de la gestion des activités en collaboration avec les services utilisateurs.

➤ *Atelier du développement durable*

Pour l'atelier du développement durable, l'année 2011 sera marquée par la poursuite du suivi du projet du SYCTOM de reconstruction de l'unité de traitement des déchets ménagers l'adoption du Plan Climat Energie d'Ivry, l'achèvement du plan communal de sauvegarde et l'élaboration de la charte « Ecoquartier ».

En 2010, le diagnostic des émissions de GES³⁰ émis par les activités municipales, et par l'ensemble des activités présentes sur le territoire communal (habitat, déplacements, activités économiques...), a été finalisé. En 2011, le Plan Climat Energie sera adopté et présenté aux ivryen-nes et aux acteurs socio-économiques, bailleurs...

Une action d'information et de conseil sera menée par l'agence de l'énergie du Val de Marne. La subvention accordée par l'Ademe³¹ sera perçue.

L'élaboration de la charte Ecoquartier, lancée en novembre 2010, sera poursuivie. La charte devrait être finalisée en juin 2011. La subvention accordée par l'Etat sera perçue.

²⁹ ERP = Etablissements recevant du public

³⁰ GES = Gaz à effet de serre

³¹ ADEME = Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Les actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire seront accentuées :

- les conventions de 5 ans avec la LPO³² pour les « Refuges Excellence » sur les sites de la promenade du Petit-Bois et du Bois du Bréau seront poursuivies. Le bilan des 5 ans de pratiques visant à améliorer la biodiversité sur le refuge des petits Bois sera tiré,
- la convention de 3 ans avec UNAF³³, dite « abeille sentinelle de l'environnement » signée en 2010 sera mise en œuvre, avec l'installation de 6 ruches.

Les adhésions aux associations des « Eco-Maires », « Amorce », et « Naturparif » sont reconduites.

B – La fiscalité, les allocations compensatrices et la dotation globale de fonctionnement

Précisons en premier lieu que les montants des bases de la fiscalité directe locale, les produits des ressources de remplacement de la taxe professionnelle et le montant des concours versés par l'Etat ne sont pas encore connus des services municipaux. Leur communication par l'Etat devrait intervenir en mars, plus tard donc que les années précédentes en raison de la mise en œuvre de la réforme fiscale.

Plus que les autres années, le budget se construit dans un contexte d'incertitudes du point de vue de ses recettes. L'anticipation des conséquences de la réforme fiscale reste en effet difficile au regard des informations dont disposent les collectivités.

Les hypothèses présentées pour ce budget primitif 2011 résultent donc de l'examen de la loi de finances pour 2011, de la prise en compte de simulations transmises par l'Etat concernant les recettes nouvelles, du développement de la ville, et de données macro-économiques.

Les bases de la fiscalité directe locale

Après la réforme supprimant la taxe professionnelle, la fiscalité directe locale communale se compose de cinq taxes :

1. la contribution foncière des entreprises (CFE)

C'est l'une des composantes de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises en substitution de la taxe professionnelle.

Il s'agit des parts foncières communale, départementale et régionale de la taxe professionnelle.

2. la taxe d'habitation (TH)

La part départementale est transférée à la commune.

3. la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

La réforme fiscale n'a pas modifié le mode de fonctionnement de cette taxe pour les communes.

4. la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La perception de cette taxe s'effectue dans les mêmes conditions que les années précédentes.

³² LPO = Ligue de protection des oiseaux

³³ UNAF = Union nationale des apiculteurs de France

5. la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties (TAFNB)

Cette taxe résulte du transfert des parts régionale et départementale de la taxe sur les propriétés bâties, mais le taux est figé et le conseil municipal n'aura pas à se prononcer sur son niveau.

Les montants des bases estimées pour le budget primitif sont les suivants :

	bases réelles 2010	bases prospectives 2011 (hypothèses)	écart	évolution (%)
CFE	42 201 975	44 337 395	2 135 420	5,06
TH	81 767 728	84 654 129	2 886 401	3,53
TFB	111 049 752	114 403 455	3 353 703	3,02
TFNB et TAFNB	254 386	259 474	5 088	2,00

Ces hypothèses d'évolution intègrent une revalorisation de 2% des valeurs locatives et le développement de la ville au regard notamment de données macro-économiques.

Le produit fiscal résultant de ces cinq taxes est évalué à 67 787 938€, avec une proposition d'évolution des taux de 1,5%.

Les nouvelles recettes en remplacement de la taxe professionnelle

Pour rappel ces nouvelles recettes sont :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE - deuxième composante de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises) déterminée en fonction de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, des effectifs des entreprises et des valeurs locatives des immobilisations imposées à la cotisation foncière des entreprises,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), anciennement perçue par l'Etat,
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), liée aux secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. A noter que les communes percevront uniquement les impositions liées à l'énergie, celles relatives au transport ferroviaire et aux télécommunications étant dévolues aux régions,
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), destiné à assurer le maintien des ressources de la ville dont elle disposait avant la réforme fiscale votée dans la loi de finances pour 2010.

Les estimations de ces nouvelles ressources ont été effectuées au regard de simulations communiquées par la Direction générale des finances publiques. En effet nous ne disposons pas d'années de recul concernant ces recettes et nous dépendons des services de l'Etat pour les estimer. Notons que l'Etat insiste lui-même sur le caractère hypothétique de ces montants, qui pourront connaître des modifications substantielles lors de leur communication définitive, en mars.

Les prévisions sont les suivantes :

CVAE	8 349 721
TASCOM	858 404
IFER	147 276
FNGIR & DCRTTP	6 691 517

Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales.

L'Etat, afin que sa décision d'un gel de ses concours pendant trois ans puisse être respectée, a décidé d'une diminution de 7,4 % de ces dotations.

Précisons, cependant, que ces allocations pourront subir des évolutions liées à la réforme fiscale et que cette diminution est opérée après qu'elles aient été recalculées. Quoi qu'il en soit cela devrait être neutre puisque le FNGIR serait réévalué en conséquence.

Ces allocations sont estimées à 2 193 403€ pour 2011.

La dotation globale de fonctionnement

La part forfaitaire de la DGF est estimée à 27 203 725€, soit une augmentation de près de 2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est en trompe l'œil et résulte d'une modification de l'architecture de cette dotation.

En réalité cette dotation devrait diminuer d'environ 1% du fait la baisse très probable de la part garantie de la DGF de 6%.

L'évolution à la hausse de la part forfaitaire résulte en fait de l'intégration du produit de taxe professionnelle de France Telecom. Rappelons par ailleurs que le produit de la TASCOM versé à la commune est retranché de la DGF.

Pour ce qui concerne la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale), le montant devrait être identique à celui de 2010, soit un peu plus d'un million d'euros. En effet, le gouvernement a décidé de repousser la réforme des dotations et du potentiel financier à 2012. Cela étant des inquiétudes demeurent quant à la possible sortie de la commune du dispositif dans les années qui viennent.

C) – L'autofinancement

Celui-ci s'élève à 4 414 181€ et sera affecté au financement de l'investissement de l'année.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget réglementaire présente des dépenses d'investissement à hauteur de 43 374 194€ et de 30 230 020€ en recettes.

Pour une meilleure lisibilité et représentation financière, les dépenses d'investissement sont présentées hors opérations foncières compensées.

Ainsi, le montant global du programme d'investissement pour l'année 2011 est de 25 748 621€,

Les recettes sont estimées à 12 152 563€.

A) - Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement comprend des acquisitions foncières compensées pour un montant prévisionnel en dépenses de 8 895 580€. Ces biens immobiliers sont acquis par la ville puis cédés pour une même somme à un partenaire foncier.

Nombre de ces opérations concernent Ivry-Confluences, mais également une acquisition située 19 rue Villars et un terrain bâti situé 4-6 rue Fouilloux.

Toutefois, cette année, les recettes attendues (9 740 580€) seront quelque peu supérieures aux prévisions de dépenses de l'exercice car la commune a déjà procédé pour certaines de ces opérations à des consignations sur l'exercice 2010 (acquisitions du 13-17 rue J. Jaurès et terrain bâti rue Fouilloux).

Le programme distingue :

- les enveloppes nécessaires à l'entretien et au maintien du patrimoine communal bâti mais aussi relatif aux espaces publics, aux moyens de réalisation et développement du service public local,
- la poursuite des projets déjà lancés,
- la poursuite du projet d'implantation du Centre Dramatique National au sein de la Manufacture des Œillets,
- les projets qui débiteront en 2011.

Il est présenté selon les axes majeurs du programme municipal :

- aménagement et développement économique,
- cadre de vie et développement durable,
- citoyenneté,
- jeunesse,
- justice sociale.

A ces 5 priorités s'ajoutent les moyens transversaux et logistiques.

L'investissement en 2011

Les enveloppes 12 063 600 €

L'aménagement & le développement économique 527 500 €

Notamment:

provision pour acquisitions	450 000 €
travaux d'entretien au centre Jeanne Hachette	45 000 €

Le cadre de vie & développement durable 2 104 000 €

Notamment:

réfection chaussées et trottoirs	890 000 €
éclairages publics	317 500 €
meublier urbain	121 500 €
isolation, économies d'énergies bâtiments communaux	405 000 €
entretien des espaces verts	45 000 €
petits aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages	40 500 €

La démocratie & la citoyenneté 500 500 €

Notamment:

moyens en informatique, téléphonie, réseaux	500 500 €
---	-----------

La justice sociale 6 422 600 €

La culture 234 000 €

Notamment:

entretien équipements culturels	162 000 €
bourse d'art monumental	72 000 €

L'école 1 619 000 €

Notamment:

entretien équipements scolaires	1 205 000 €
cours d'école (M. Thorez)	200 000 €
meublier scolaire	160 000 €
matériel de téléphonie & renouvellement des postes dans les salles informatiques	54 000 €

L'enfance 81 000 €

Notamment:

entretien des bâtiments extra-muros	81 000 €
-------------------------------------	----------

Le handicap 505 000 €

Notamment:

accessibilité des bâtiments communaux	415 000 €
accessibilité des espaces publics	90 000 €

Le logement 3 468 600 €

Notamment:

aide structurelle à l'OPH 3 464 100 €

Les retraités 245 000 €

Notamment:

rénovation dans les foyers 245 000 €

Le sport 270 000 €

Notamment:

entretien des équipements sportifs 270 000 €

Moyens transversaux & logistiques 2 509 000 €

Notamment:

divers travaux & gros entretien dans les bâtiments communaux 1 275 000 €

acquisition de véhicules 316 000 €

acquisition de mobilier & matériels spécifiques pour l'activité des sces 584 500 €

entretien & sécurisation des biens fonciers 162 000 €

fourniture d'alarmes et d'extincteurs 135 000 €

Poursuite des projets lancés 7 701 520 €

L'aménagement & le développement économique 3 439 200 €

Notamment:

Hartmann - requalification des espaces publics et sportifs 1 435 000 €

ZAC du Plateau - déficit d'opération 1 400 000 €

diverses acquisitions foncières 404 200 €

aide au commerce (FISAC) 200 000 €

Le cadre de vie & développement durable 749 000 €

Notamment:

itinéraires cyclables 450 000 €

square Monmousseau 114 000 €

La démocratie & la citoyenneté 261 000 €

Notamment:

mise en œuvre du schéma directeur des technologies de l'information & la communication 241 000 €

La jeunesse 500 000 €

Notamment:

crédits pour faire suite aux Assises de la jeunesse 500 000 €

La justice sociale 2 030 020 €

L'école 1 184 000 €

Notamment:

école quartier parisien 1 106 000 €

Le logement 789 020 €

Notamment:

aide à la construction neuve de logements sociaux 288 020 €

amélioration de l'habitat 501 000 €

Le sport 57 000 €

Moyens transversaux & logistiques 722 300 €

Notamment:

aménagement de locaux administratifs 586 300 €

mise en conformité des ascenseurs 120 000 €

La Manufacture des Œillets 972 000 €

Les projets à démarrer en 2011 5 011 501 €

L'aménagement & le développement économique 787 001 €

Notamment:

acquisition ancienne station essence rue Robespierre 760 000 €

Le cadre de vie & développement durable 140 000 €

Notamment:

étude aménagement placette des Fauconnières 30 000 €

La démocratie & la citoyenneté 1 564 500 €

Notamment:

acquisition salle Aragon 210 500 €

travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville 1 240 000 €

projet de virtualisation 99 000 €

La justice sociale	2 455 000 €
---------------------------	--------------------

L'école	55 000 €
---------	----------

Notamment:

implantation de locaux modulaires à l'école Makarenko	15 000 €
étude de programmation pour un groupe scolaire à Ivry Confluences	40 000 €

L'état civil	50 000 €
--------------	----------

Notamment:

rénovation du réseau d'eau-cimetière nouveau	50 000 €
--	----------

La culture	300 000 €
------------	-----------

Notamment:

locaux pour le CREDAC	200 000 €
-----------------------	-----------

Le logement	473 000 €
-------------	-----------

Notamment:

constructions neuves - ZAC du Plateau	220 000 €
constructions neuves - Ivry Confluences	150 000 €
résidence jeunes actifs - Verdun / Athénée	85 500 €

La petite enfance	1 317 000 €
-------------------	-------------

Notamment:

accueil inscription/ information/ Relais assistantes maternelles Hartmann	300 000 €
crèche Arcade	607 000 €
crèche Athénée	410 000 €

L'enfance	220 000 €
-----------	-----------

Notamment:

G. Péri - locaux modulaires & mobilier	220 000 €
--	-----------

Le sport	40 000 €
----------	----------

Notamment:

étude projet 22 rue Ledru Rollin	40 000 €
----------------------------------	----------

Moyens transversaux & logistiques	65 000 €
--	-----------------

Notamment:

études mission locale & conservatoire	20 000 €
---------------------------------------	----------

TOTAL	25 748 621 €
<i>hors acquisitions foncières compensées</i>	

B) - Les recettes d'investissement

Pour l'essentiel, ces recettes correspondent :

- à des cessions : 5 394 280€ dont 845 000€ de cessions liées aux acquisitions consignées en 2010,
- au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 3 534 343€,
- à la DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le Département pour 205 000€,
- à la TLE (taxe locale d'équipement) pour 219 855€,
- au produit des amendes de police pour 150 000€,
- à des subventions/participations pour les opérations d'investissement pour 2 646 585€.

Ces dernières comprennent notamment :

- des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional pour les itinéraires cyclables,
- des subventions du Conseil Général pour les équipements de la petite enfance,
- des subventions de la CAF pour les équipements de la petite enfance et de l'enfance,
- des subventions du FISAC pour l'aide au commerce,
- des financements au titre du dispositif écoquartier du contrat de plan Etat-Région 2007-2013 pour l'école du quartier parisien.
- une subvention de la DRAC pour le projet d'implantation du centre dramatique national.

C) - L'emprunt

Afin de financer une partie du programme d'investissement 2011, il est proposé un emprunt à hauteur de 9 181 877€.

LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
--

En terme de fonctionnement, le budget annexe permet d'assurer l'entretien du réseau communal d'assainissement (curage, dessablage) et la maintenance des équipements qui lui sont liés (pompes A.Einstein, R.Degert,...). Le diagnostic général sur l'assainissement sera relancé en 2011, ainsi que celui sur la conformité des branchements des garages industriels, engagé en 2008, se poursuivra. Le budget de fonctionnement prévoit également le remboursement des frais engagés par le budget général au titre des prestations d'assainissement (salaire des égoutiers et des personnels, entretien de la cureuse, entretien des vestiaires, téléphonie ...).

Ces dépenses sont financées en grande partie par la redevance d'assainissement et par la participation de la ville pour la part relative au traitement des eaux pluviales.

En terme d'investissement, le budget annexe poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement avec notamment le remplacement de tampons et la création d'avaloirs. En préalable de ces différents travaux, des inspections télévisées seront nécessaires pour évaluer les opérations à entreprendre.

Le budget d'investissement bénéficiera en outre de l'intégration des résultats du compte administratif 2010. Cette somme constitue une provision pour d'éventuels travaux exceptionnels, pouvant être très onéreux, sans que cela déséquilibre le budget annexe d'assainissement. En l'occurrence, cela permettra dans les années à venir, avec des partenaires comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou la direction des services de l'environnement et l'assainissement du Conseil Général du Val-de-Marne, d'intervenir sur le réseau d'assainissement en accompagnement des opérations d'Ivry-Confluences.

LE BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE CENTRE-VILLE

Le budget annexe concernant la délégation de service public du chauffage urbain est en équilibre. Les études engagées sur l'extension du réseau de chauffage et sur l'utilisation d'énergies renouvelables à la place du gaz devraient entrer en phase opérationnelle en 2011.

LE BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION

Le restaurant du personnel communal, avec une fréquentation quotidienne moyenne de 210 convives depuis plusieurs années, enregistre des dépenses prévisionnelles stables, avec une légère variation de 0,61 %, principalement imputable à l'actualisation tarifaire des achats effectués auprès du SIRESCO.

Les recettes, quant à elles, suivent logiquement la même tendance, et restent stables.

LE BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE

Le budget annexe du secteur aide à domicile est en légère augmentation avec une variation de 0,40% en dépenses et en recettes.

L'activité est prévue constante pour 2011 : 52 agents sur le terrain et en moyenne 400 bénéficiaires par mois, chiffres stables par rapport à 2009.

En dépenses, le budget est reconduit à l'identique, sauf les frais de personnel qui augmentent.

Les recettes de rétribution de service (usagers, caisses de retraites et mutuelles) sont en augmentation de 3,23%.

La subvention d'équilibre versée par la ville est en augmentation et ce pour faire face à une diminution prévue du nombre d'heures pris en charge par la CNAV³⁴ (-20%) et par les différentes caisses de retraite (-28,57%).

Il y a de plus la suppression de la subvention du Conseil Général mais celle-ci est compensée par l'augmentation du prix horaire versé au titre de l'APA³⁵ et de l'aide sociale (+3,92%).

³⁴ CNAV = Caisse nationale d'assurance vieillesse

³⁵ APA = Allocation personnalisée d'autonomie

LE BUDGET ANNEXE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le budget annexe du SSID est reconduit pour 50 prises en charge.

Les recettes et dépenses sont en légère diminution (-0,69%) par rapport à 2010.

Il est ajusté au regard des dépenses d'exploitation réalisées en 2009 et du recrutement finalisé de l'ensemble des agents nécessaires à son fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement sollicitée en 2011 auprès de la CPAM³⁶ et autorisée par l'ARS³⁷ s'élève à 528 256,87€ et est complétée par un excédent budgétaire de 2009 de 13 212,73€ .

LE BUDGET ANNEXE CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE

Il est en augmentation (+4,01%) essentiellement à cause des coûts énergétiques et d'affranchissement en hausse et des dépenses de personnel : il est demandé que le temps de travail des 4 psychologues passe de 75% à 80%.

L'offre de soins tant en cure ambulatoire que pour l'Unité de Soins Psycho Pédagogique est reconduite à l'identique. Un projet d'une USPP adolescents est à l'étude mais serait mise en place à moyens constants.

La dotation globale de fonctionnement sollicitée en 2011 auprès de la CPAM et autorisée par l'ARS s'élève à 955 054,40€ et est complétée par un excédent budgétaire de 2009 de 25 335,60€.

LE BUDGET ANNEXE MUNICIPAL DU CINEMA « LE LUXY »

Le budget annexe présenté pour le cinéma municipal Le Luxy permettra le développement d'une politique culturelle et sociale aussi ambitieuse qu'indispensable et qui est chaque année davantage mise à mal, autant par la puissance du « tout économique » que par les choix et les désengagements du gouvernement.

Le cinéma municipal Le Luxy, inscrivant son action dans un domaine artistique qui est aussi, comme le rappelle Jean-Luc Godard, un commerce et une industrie, a pour vocation, justement, de remettre l'Œuvre cinématographique – le film considéré comme une œuvre de l'esprit et non comme un produit – au centre du rapport entre les spectateurs-citoyens et le cinéma. En s'adressant à tous et en favorisant l'accès de tous à la culture et à la compréhension des images, le Luxy remplit une véritable mission de service public qui se lit également dans sa capacité à animer la ville.

³⁶ CPAM = Caisse primaire d'assurance maladie

³⁷ ARS = Agence régionale de santé

Établissement d'une programmation basée sur la qualité des œuvres et non sur la potentialité commerciale d'un film-objet de consommation. Diversité d'origine (géographique, économique, culturelle mais aussi de forme et de genre) des films projetés. Respect de l'intégrité de l'œuvre passant par sa diffusion dans la langue où elle a été tournée. Attention constante aux cinématographies peu diffusées comme à l'émergence de nouveaux talents. Rappel de l'histoire du cinéma à travers la présentation de grands classiques. Tous ces éléments contribuent, du strict point de vue de la programmation, au développement de la politique culturelle et sociale fondant l'intervention de la collectivité territoriale dans le champ du cinéma.

Mais cette politique de diffusion ne prend tout son sens que parce qu'elle est accompagnée d'un important travail d'action culturelle en direction de tous les publics, quels que soient leur âge, et que ceux-ci se rendent au cinéma individuellement ou dans le cadre d'une structure organisée (principalement établissements scolaires et centres de loisirs) ou par le biais d'un autre service de la ville (service retraité, SMJ, secteur action handicap, etc).

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le budget annexe pour l'élimination des déchets a été mis en place en 2010 afin d'initier l'identification du coût des prestations déchets.

Il présente désormais l'ensemble des produits et charges directs et indirects des services municipaux concourant à cette activité.

Il permettra notamment:

- la mise en œuvre pour la 1^{ère} année des actions planifiées dans le cadre du PLPD³⁸ élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2014,
- la réalisation d'une étude d'optimisation de la conteneurisation des déchets visant à implanter des dispositifs de collecte enterrés sur le domaine public ou dans les propriétés collectives,
- le lancement (en fonction des prescriptions à venir par voie de décret à paraître) d'une étude visant à apprécier la faisabilité d'une mise en œuvre éventuelle d'une tarification incitative du coût de gestion aux producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Il est à noter également que les crédits relatifs à la collecte des encombrants sont en diminution du fait d'une baisse d'activité (tonnage en diminution de 7% en Ile de France et d'environ 3,5% à Ivry). En revanche, les crédits relatifs à l'élimination des déchets de voirie sont en augmentation car les dépôts sauvages collectés augmentent d'environ 300 tonnes par an.

Liste des annexes :

- Annexe 1 - Equilibre financier 2011
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2011
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2011 par directions/services
- Budgets réglementaires : ville / assainissement / chauffage centre ville / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho-pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma Le Luxy / service public d'élimination des déchets (en annexe)

³⁸ PLPD = Programme local de prévention des déchets

FINANCES
Budget primitif 2011
Budget ville
Programme d'emprunt 2011

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.2311-1, L.2312-2, L.2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 18 décembre 1996 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 16 décembre 2010,

vu l'inventaire des besoins locaux dressé par les commissions municipales, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2011 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

DELIBERE

(par 36 voix pour , 5 voix contre et 2 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2011 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2011.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 9 181 877 euros destiné(s) à financer le programme d'équipement 2011 retenu par le conseil municipal.

ARTICLE 4 : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES
Budget primitif 2011
Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2011 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe du chauffage centre ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 38 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du chauffage centre-ville 2011, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 38 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la restauration municipale 2011, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide à domicile 2011, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 présenté par le Maire,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2011, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 présenté par le Maire,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2011, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe du cinéma « Le Luxy »

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 présenté par le Maire,

DELIBERE

(par 38 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2011, ci-annexé.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011

FINANCES

Budget primitif 2011

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet du budget primitif 2011 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

(par 36 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions)

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du service public d'élimination des déchets 2011, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011